



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 septembre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Septembre 1996

**Pépinière d'entreprises du Niortais - Traité de concession du 10  
Avril 1992 - Avenant n° 2**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Mme Christiane FASILLEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusée :**

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que, par traité de concession en date du 10 Avril 1992 modifié par avenant le 25 Janvier 1993, la Ville de Niort a confié à la SEMAT la construction et l'exploitation de la Pépinière d'entreprises du Niortais pour une durée de 30 ans.

Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Septembre 1995, les associés de la SEMAT ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel.

Il convient donc d'organiser la résiliation anticipée du traité de concession dans le cadre de la liquidation de la SEMAT.

L'avenant fixe au 31 Octobre 1996 la résiliation du traité de concession. La Ville reprendra les bâtiments, installations, matériels et mobiliers financés par la SEMAT. Le concessionnaire devra reverser à la Ville la part de la participation pour la période postérieure à la date de résiliation de la concession et la Ville devra verser à la SEMAT l'indemnité due au titre des biens repris tels qu'ils figurent dans l'avenant ci-joint.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n° 2 au traité de concession à la SEMAT de la Pépinière d'entreprises du Niortais ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD